



Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité (SRB) 2013-2020

DEAL / Service Eau et Biodiversité

COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE

01/12/2017



Crédit photo : F. Lustenberger



Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement



Pourquoi une SRB ?

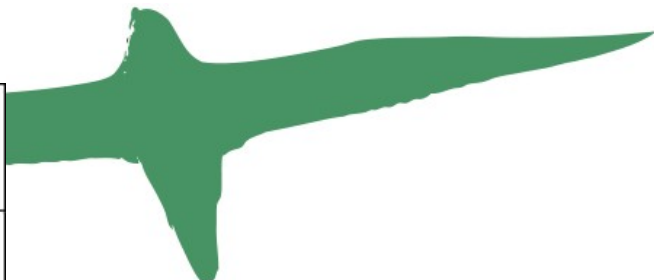
Une réponse locale à un défi international

- **1992 : convention sur la diversité biologique** (convention de Rio), prévoit l'élaboration des Stratégies pour la biodiv. au nv européen (art. 6)
- **2004 : concrétisation de l'engagement français : 1^{ère} SNB 2004-2010**
Comprend 4 orientations transversales, déclinées en 10 plans d'action
- **2005 : 1^{ère} Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité (SRB)**
- **2009** : les SRB, déclinaison locale et opérationnelle de la SNB, apparaissent dans la loi Grenelle (article 23)
- **2010** : déclarée année internationale de la biodiversité par l'ONU
Localement, bilan mitigé de la 1^{ère} SRB : portage politique collectif insuffisant et absence de comité de pilotage.
- **2011 : 2^{ème} SNB (2011-2020)**
→ ambition de « *préserver et restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, en assurer l'usage durable et équitable, réussir l'implication de tous et de tous les secteurs d'activité* »
- **2013 : 2^{ème} SRB (2013-2020)**
- **2016** : Article 8 de la loi Biodiversité réaffirme le rôle des SRB et en précise la gouvernance

SRB 2013-2020

Une feuille de route collective

- Un cadre commun d'intervention, visant à intégrer l'objectif de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité dans les politiques publiques ainsi qu'à la cohérence de ces dernières.
- Comporte un exposé des enjeux spécifiques à La Réunion et une planification des actions à mettre en œuvre localement.
- Les actions de cette SRB sont le reflet :
 - De la SNB,
 - Des attentes régionales en cohérence avec les documents cadre de l'île (SAR, Charte du PNRun, SDAGE, Livre Bleu Sud Océan Indien, etc.).
- Extension au milieu marin et au milieu d'eau douce.
- Elle comprend **6 axes**, déclinés en 12 objectifs et 31 fiches action. Pour chaque fiche action, un pilote a été désigné.



SRB 2013-2020

Déclinaison en 6 axes



- **Axe 1. Observation et connaissance :**
bases indispensables pour connaître et suivre l'évolution de l'état de la biodiversité.
- **Axe 2. Protection, confortement et gestion de la biodiversité remarquable :**
 - premier volet : la protection et la gestion des espaces patrimoniaux,
 - deuxième volet : les espèces patrimoniales (notamment les espèces endémiques).
- **Axe 3. Intégration des enjeux de la biodiversité dans les politiques publiques et les projets :**
 - prévoit la mise en place de la TVB dans les docs d'urbanisme et l'intégration des enjeux biodiv dans les autres politiques sectorielles,
 - reconnaissance d'une valeur économique au vivant.

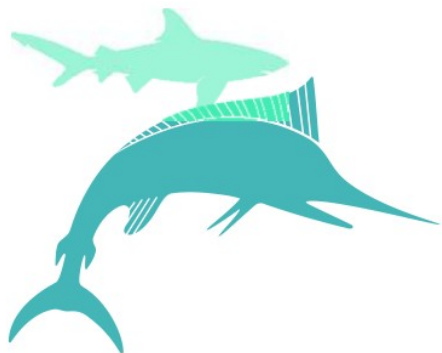


SRB 2013-2020

Déclinaison en 6 axes

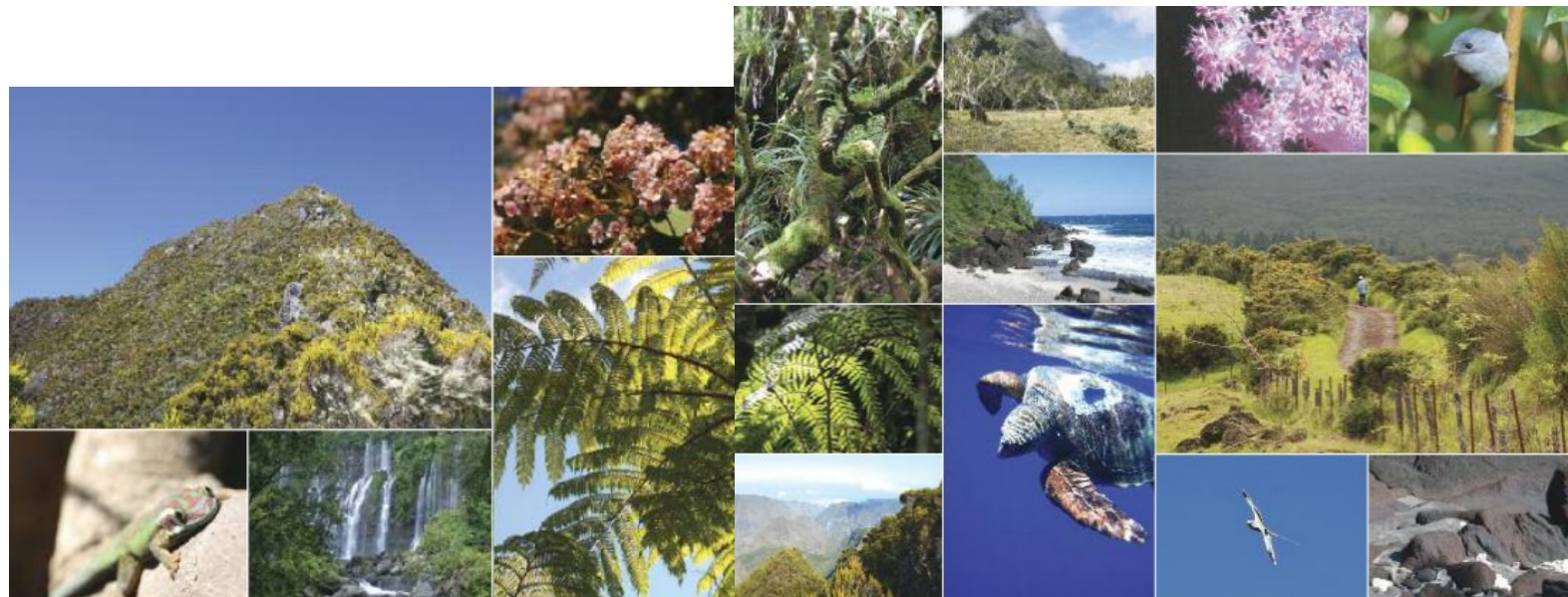


- **Axe 4. Promotion d'une culture commune de la biodiversité :**
Comprendre les relations locales avec la biodiversité, selon la diversité des publics.
- **Axe 5. Mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les espèces invasives :**
EEE → première menace contre la biodiversité réunionnaise en raison de son contexte insulaire et de l'endémisme élevé de sa faune et de sa flore.
- **Axe 6. Gouvernance et animation :**
pour que la SRB ait un impact en faveur de la biodiversité et que tous les acteurs prennent conscience de sa valeur.



Gouvernance de la SRB

- **Comité de suivi de la SRB : CEB** (*Cf.* SRB action 6.1.1)
 - assure la concertation à l'élaboration de la SRB et est associé à sa mise en œuvre et à son suivi (article 4, décret n°2017-401 du 27/03/2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les DOM),
 - assure un portage politique fort de la SRB par les principaux niveaux décisionnels et sa cohérence au sein des politiques publiques territoriales, en la positionnant comme **cadre de référence régional**.



Gouvernance de la SRB

- **Comité technique : Alimenté par les pilotes des fiches action**

Le pilote anime la mise en œuvre de sa fiche action, en assure le suivi et en restitue le niveau d'avancement.

Le pilotage des actions est principalement partagé entre l'État, la Région et le Département, principaux financeurs à ce jour avec l'Union européenne de la mise en œuvre de la SRB.

- **Secrétariat : assuré par la Région, avec l'appui de la DEAL**



La DEAL a piloté la rédaction des axes et des objectifs de la SRB en association avec la Région, le Département + d'autres acteurs de l'environnement (ONF, PNR, CDL, etc.).

La Région en assure la mise en œuvre, épaulée par les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que par l'Etat.



Axe 1

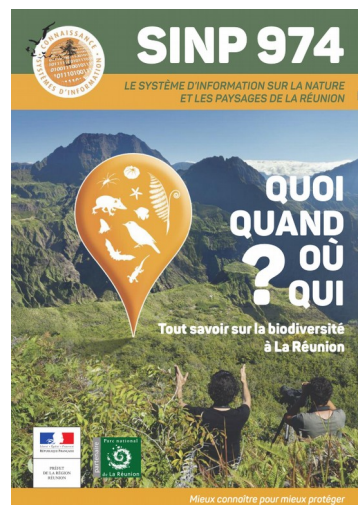
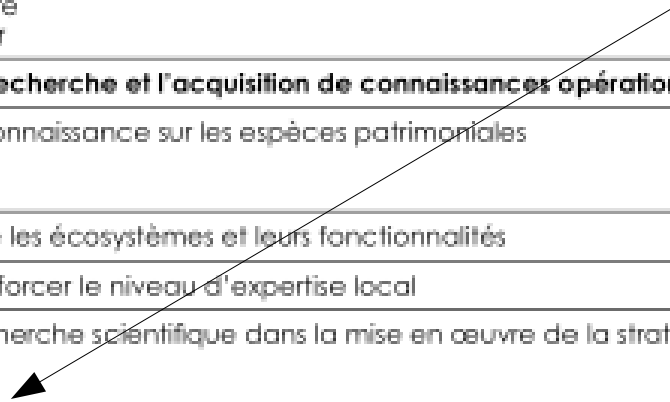
Axe 1	Observation et Connaissance	Pilote
Objectif 1.1	Définir des indicateurs de suivi de la biodiversité à la Réunion	
Fiche Action 1.1.1	Rédiger un état 0 de la biodiversité	DEAL et Région
Objectif 1.2	Recenser, organiser et mettre à disposition les données biodiversité (SINP)	
Fiche Action 1.2.1	Recenser, organiser et mettre à disposition les données biodiversité – SINP 1.2.1.a -Pôle Faune 1.2.1.b -Pôle Flore 1.2.1.c -SINP Mer	DEAL
Objectif 1.3	Développer la recherche et l'acquisition de connaissances opérationnelles sur la biodiversité	
Fiche Action 1.3.1	Compléter la connaissance sur les espèces patrimoniales 1.3.1.a -Faune 1.3.1.b -Flore	DEAL et Région
Fiche Action 1.3.2	Mieux connaître les écosystèmes et leurs fonctionnalités	DEAL et Région
Fiche Action 1.3.3	Maintenir et renforcer le niveau d'expertise local	Région
Fiche Action 1.3.4	Impliquer la recherche scientifique dans la mise en œuvre de la stratégie	Région





Axe 1

Axe 1	Observation et Connaissance	Pilote
Objectif 1.1	Définir des indicateurs de suivi de la biodiversité à la Réunion	
Fiche Action 1.1.1	Rédiger un état 0 de la biodiversité	DEAL et Région
Objectif 1.2	Recenser, organiser et mettre à disposition les données biodiversité (SINP)	
Fiche Action 1.2.1	Recenser, organiser et mettre à disposition les données biodiversité – SINP 1.2.1.a -Pôle Faune 1.2.1.b -Pôle Flore 1.2.1.c -SINP Mer	DEAL
Objectif 1.3	Développer la recherche et l'acquisition de connaissances opérationnelles sur la biodiversité	
Fiche Action 1.3.1	Compléter la connaissance sur les espèces patrimoniales 1.3.1.a -Faune 1.3.1.b -Flore	DEAL et Région
Fiche Action 1.3.2	Mieux connaître les écosystèmes et leurs fonctionnalités	DEAL et Région
Fiche Action 1.3.3	Maintenir et renforcer le niveau d'expertise local	Région
Fiche Action 1.3.4	Impliquer la recherche scientifique dans la mise en œuvre de la stratégie	Région



Mise en place du SINP et de la plate-forme régionale « Borbonica »



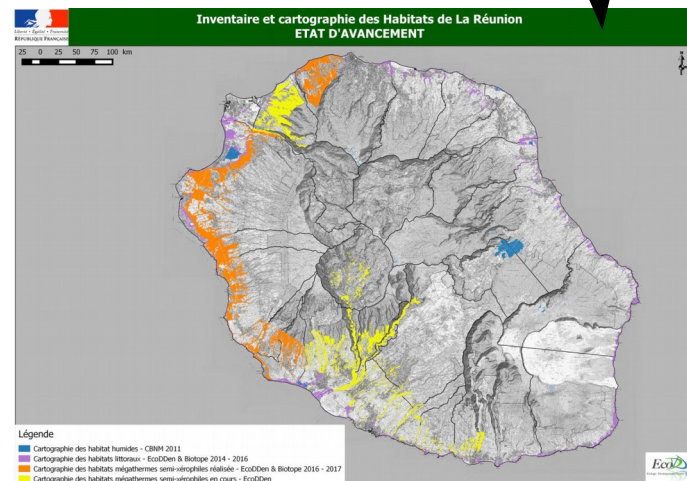

 Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

 PRÉFET
 DE LA RÉGION
 RÉUNION



Axe 1

Axe 1	Observation et Connaissance	Pilote
Objectif 1.1	Définir des indicateurs de suivi de la biodiversité à la Réunion	
Fiche Action 1.1.1	Rédiger un état 0 de la biodiversité	DEAL et Région
Objectif 1.2	Recenser, organiser et mettre à disposition les données biodiversité (SINP)	
Fiche Action 1.2.1	Recenser, organiser et mettre à disposition les données biodiversité – SINP 1.2.1.a -Pôle Faune 1.2.1.b -Pôle Flore 1.2.1.c -SINP Mer	DEAL
Objectif 1.3	Développer la recherche et l'acquisition de connaissances opérationnelles sur la biodiversité	
Fiche Action 1.3.1	Compléter la connaissance sur les espèces patrimoniales 1.3.1.a -Faune 1.3.1.b -Flore	DEAL et Région
Fiche Action 1.3.2	Mieux connaître les écosystèmes et leurs fonctionnalités	DEAL et Région
Fiche Action 1.3.3	Maintenir et renforcer le niveau d'expertise local	Région
Fiche Action 1.3.4	Impliquer la recherche scientifique dans la mise en œuvre de la stratégie	Région



La cartographie des habitats naturels





Axe 2

Axe 2	Protection, confortement et gestion de la biodiversité remarquable	
Objectif 2.1	Protéger et gérer les espaces patrimoniaux	
Fiche Action 2.1.1	Poursuivre l'inventaire des ZNIEFF terrestres et marines	DEAL
Fiche Action 2.1.2	Identifier un réseau d'habitats d'intérêt éco-régional	DEAL
Fiche Action 2.1.3	Mettre en place une politique de protection d'espaces à haute valeur patrimoniale	DEAL
Fiche Action 2.1.4	Réaliser, actualiser et mettre en œuvre les plans de gestion des différents espaces patrimoniaux, en prenant en compte leurs liens fonctionnels au sein du réseau	DEAL et Département
Fiche Action 2.1.5	Restaurer les habitats d'espèces patrimoniales : 2.1.5.a - Faune 2.1.5.b - Flore	Département
Fiche Action 2.1.6	Créer un réseau de gestionnaires d'espaces naturels patrimoniaux	Département
Objectif 2.2	Agir en faveur des espèces patrimoniales	
Fiche Action 2.2.1	Actualiser la liste des espèces menacées et protégées 2.2.1.a - Faune 2.2.1.b - Flore	DEAL
Fiche Action 2.2.2	Élaborer et mettre en œuvre des plans en faveur des espèces (PDC, PNA, PU) 2.2.2.a - Faune 2.2.2.b - Flore	DEAL





Axe 2

Axe 2	Protection, confortement et gestion de la biodiversité remarquable	
Objectif 2.1	Protéger et gérer les espaces patrimoniaux	
Fiche Action 2.1.1	Poursuivre l'inventaire des ZNIEFF terrestres et marines	DEAL
Fiche Action 2.1.2	Identifier un réseau d'habitats d'intérêt éco-régional	DEAL
Fiche Action 2.1.3	Mettre en place une politique de protection d'espaces à haute valeur patrimoniale	DEAL
Fiche Action 2.1.4	Réaliser, actualiser et mettre en œuvre les plans de gestion des différents espaces patrimoniaux, en prenant en compte leurs liens fonctionnels au sein du réseau	DEAL et Département
Fiche Action 2.1.5	Restaurer les habitats d'espèces patrimoniales : 2.1.5.a - Faune 2.1.5.b - Flore	Département
Fiche Action 2.1.6	Créer un réseau de gestionnaires d'espaces naturels patrimoniaux	Département
Objectif 2.2	Agir en faveur des espèces patrimoniales	
Fiche Action 2.2.1	Actualiser la liste des espèces menacées et protégées 2.2.1.a - Faune 2.2.1.b - Flore	DEAL
Fiche Action 2.2.2	Élaborer et mettre en œuvre des plans en faveur des espèces (PDC, PNA, PU) 2.2.2.a - Faune 2.2.2.b - Flore	DEAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
solidaire

Arrêté du

relatif à la liste des espèces végétales protégées dans le département de La Réunion

NOR : TREL1723916A

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire et le ministre de
l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.411-1, L.411-2, R.411-1 à R.411-5,

Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature en date du 28 septembre 2016,

Arrêtent :

Article 1er

Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps et sur tout le territoire de la Réunion, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le transport, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente et l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces ci-après énumérées.

Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage, ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.

Nouvel arrêté de protection des espèces de flore- Réunion



PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION



Axe 2

Axe 2	Protection, confortement et gestion de la biodiversité remarquable	
Objectif 2.1	Protéger et gérer les espaces patrimoniaux	
Fiche Action 2.1.1	Poursuivre l'inventaire des ZNIEFF terrestres et marines	DEAL
Fiche Action 2.1.2	Identifier un réseau d'habitats d'intérêt éco-régional	DEAL
Fiche Action 2.1.3	Mettre en place une politique de protection d'espaces à haute valeur patrimoniale	DEAL
Fiche Action 2.1.4	Réaliser, actualiser et mettre en œuvre les plans de gestion des différents espaces patrimoniaux, en prenant en compte leurs liens fonctionnels au sein du réseau	DEAL et Département
Fiche Action 2.1.5	Restaurer les habitats d'espèces patrimoniales : 2.1.5.a - Faune 2.1.5.b - Flore	Département
Fiche Action 2.1.6	Créer un réseau de gestionnaires d'espaces naturels patrimoniaux	Département
Objectif 2.2	Agir en faveur des espèces patrimoniales	
Fiche Action 2.2.1	Actualiser la liste des espèces menacées et protégées 2.2.1.a - Faune 2.2.1.b - Flore	DEAL
Fiche Action 2.2.2	Élaborer et mettre en œuvre des plans en faveur des espèces (PDC, PNA, PU) 2.2.2.a - Faune 2.2.2.b - Flore	DEAL

RAPPORTS
Plan national d'actions en faveur des tortues marines des territoires français de l'océan Indien / 2015 - 2020 /
La Réunion, Mayotte, Iles Eparses

Volume 1 - Partie commune :
Diagnostic, stratégie opérationnelle et actions régionales



11 PNA faune/flore



Axe 3

Axe 3	Intégration des enjeux de la biodiversité dans les politiques publiques et les projets	
Objectif 3.1	Mettre en place la Trame verte et Bleue (TVB)	
Fiche Action 3.1.1	Identifier les réseaux écologiques et paysagers importants pour la préservation de la biodiversité	DEAL et Région
Fiche Action 3.1.2	Traduire réglementairement la Trame Verte et Bleue dans les documents de planification	DEAL et Région
Fiche Action 3.1.3	Contractualiser avec les propriétaires privés et les usagers pour une gestion respectueuse de la biodiversité	DEAL et Région
Objectif 3.2	Intégrer les enjeux biodiversité dans les autres politiques sectorielles (aménagement du territoire, eau, milieu marin, agriculture, forêt, sols, urbanisme....)	
Fiche Action 3.2.1	Intégrer les enjeux biodiversité dans les plans et programmes	DEAL/Préfecture
Fiche Action 3.2.2	Intégrer les enjeux biodiversité dans les projets	DEAL/Préfecture
Fiche Action 3.2.3	Coordonner les contrôles et les polices	Préfecture
Objectif 3.3	Reconnaître une valeur économique au vivant et allouer des moyens financiers	
Fiche Action 3.3.1	Animer et mettre en œuvre les mesures compensatoires à la Réunion	DEAL/Préfecture
Fiche Action 3.3.2	Définir une méthodologie d'attribution d'une valeur économique à la valeur patrimoniale de la biodiversité	DEAL



Axe 3

Axe 3	Intégration des enjeux de la biodiversité dans les politiques publiques et les projets	
Objectif 3.1	Mettre en place la Trame verte et Bleue (TVB)	
Fiche Action 3.1.1	Identifier les réseaux écologiques et paysagers importants pour la préservation de la biodiversité	DEAL et Région
Fiche Action 3.1.2	Traquider réglementairement la Trame Verte et Bleue dans les documents de planification	DEAL et Région
Fiche Action 3.1.3	Contractualiser avec les propriétaires privés et les usagers pour une gestion respectueuse de la biodiversité	DEAL et Région
Objectif 3.2	Intégrer les enjeux biodiversité dans les autres politiques sectorielles (aménagement du territoire, eau, milieu marin, agriculture, forêt, sols, urbanisme....)	
Fiche Action 3.2.1	Intégrer les enjeux biodiversité dans les plans et programmes	DEAL/Préfecture
Fiche Action 3.2.2	Intégrer les enjeux biodiversité dans les projets	DEAL/Préfecture
Fiche Action 3.2.3	Coordonner les contrôles et les polices	Préfecture
Objectif 3.3	Reconnaître une valeur économique au vivant et allouer des moyens financiers	
Fiche Action 3.3.1	Animer et mettre en œuvre les mesures compensatoires à la Réunion	DEAL/Préfecture
Fiche Action 3.3.2	Définir une méthodologie d'attribution d'une valeur économique à la valeur patrimoniale de la biodiversité	DEAL

Étude d'identification et de cartographie des réseaux écologiques



Axe 3

Axe 3	Intégration des enjeux de la biodiversité dans les politiques publiques et les projets	
Objectif 3.1	Mettre en place la Trame verte et Bleue (TVB)	
Fiche Action 3.1.1	Identifier les réseaux écologiques et paysagers importants pour la préservation de la biodiversité	DEAL et Région
Fiche Action 3.1.2	Traduire réglementairement la Trame Verte et Bleue dans les documents de planification	DEAL et Région
Fiche Action 3.1.3	Contractualiser avec les propriétaires privés et les usagers pour une gestion respectueuse de la biodiversité	DEAL et Région
Objectif 3.2	Intégrer les enjeux biodiversité dans les autres politiques sectorielles (aménagement du territoire, eau, milieu marin, agriculture, forêt, sols, urbanisme....)	
Fiche Action 3.2.1	Intégrer les enjeux biodiversité dans les plans et programmes	DEAL/Préfecture
Fiche Action 3.2.2	Intégrer les enjeux biodiversité dans les projets	DEAL/Préfecture
Fiche Action 3.2.3	Coordonner les contrôles et les polices	Préfecture
Objectif 3.3	Reconnaître une valeur économique au vivant et allouer des moyens financiers	
Fiche Action 3.3.1	Animer et mettre en œuvre les mesures compensatoires à la Réunion	DEAL/Préfecture
Fiche Action 3.3.2	Définir une méthodologie d'attribution d'une valeur économique à la valeur patrimoniale de la biodiversité	DEAL



N° 17 024/2016
Arrêté en CE M2016
du 24 juin 2016

Protocole d'accord relatif au traitement des atteintes à l'environnement

Entre :

- Messieurs les procureurs de la République près les Tribunaux de Grande Instance de Saint Denis et de Saint Pierre,
- Monsieur le préfet de La Réunion (pour les services de l'Etat suivants : DEAL, DAAF, DMSOL Douanes, DSDP et Gendarmerie Nationale),
- Monsieur le directeur général de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) représenté par son délégué inter-régional,
- Monsieur le directeur général de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) représenté par son délégué inter-régional,
- Monsieur le directeur général de l'Office National des Forêts (ONF) représenté par son directeur régional,
- Madame la directrice du Parc national de La Réunion (PNRan),
- Monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Océan Indien (ARS-OI),
- Madame la directrice du groupement d'intérêt public de la Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion (RNNM),
- Monsieur le directeur de la région de la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang Saint-Paul (RNNESP).

Pour la partie de recherche, constatation et traitement des infractions dans les domaines de la qualité de l'eau, de la gestion quantitative de la ressource, de la sécurité publique et prévention des risques d'inondation, de la préservation des milieux aquatiques, des impacts sur le milieu marin, de la police de la pêche fluviale et maritime côtière, de la surveillance des territoires, de la lutte contre le braconnage, de la police de la chasse, des réserves, des espèces protégées, de la protection des habitats et patrimoines naturels (faune et flore indigènes), et plus généralement, les atteintes à l'environnement, aux propriétés forestières et rurales.

Signature du « protocole parquet »




 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

 PRÉFET
 DE LA RÉGION
 RÉUNION

Axe 4



Axe 4	Promotion d'une culture commune de la biodiversité	
Objectif 4.1	Comprendre les relations locales avec la biodiversité	
Fiche Action 4.1.1	Créer une synergie entre les acteurs scientifiques, techniques et pédagogiques pour élaborer un plan d'action d'éducation et de sensibilisation	Département
Fiche Action 4.1.2	Réaliser des études ciblées et suivies dans le temps sur la perception de la biodiversité par les utilisateurs du territoire	Département
Objectif 4.2	Renforcer l'information et la sensibilisation pour tous les publics	
Fiche Action 4.2.1	Aider à l'émergence d'une offre de formation professionnelle sur les enjeux de la biodiversité terrestre et marine	Région
Fiche Action 4.2.2	Favoriser la mise en place de projets scolaires et d'activités para-scolaires sur la biodiversité	Département
Fiche Action 4.2.3	Sensibiliser le grand public aux enjeux de la biodiversité	Département



Axe 4



Axe 4	Promotion d'une culture commune de la biodiversité	
Objectif 4.1	Comprendre les relations locales avec la biodiversité	
Fiche Action 4.1.1	Créer une synergie entre les acteurs scientifiques, techniques et pédagogiques pour élaborer un plan d'action d'éducation et de sensibilisation	Département
Fiche Action 4.1.2	Réaliser des études ciblées et suivies dans le temps sur la perception de la biodiversité par les utilisateurs du territoire	Département
Objectif 4.2	Renforcer l'information et la sensibilisation pour tous les publics	
Fiche Action 4.2.1	Aider à l'émergence d'une offre de formation professionnelle sur les enjeux de la biodiversité terrestre et marine	Région
Fiche Action 4.2.2	Favoriser la mise en place de projets scolaires et d'activités para-scolaires sur la biodiversité	Département
Fiche Action 4.2.3	Sensibiliser le grand public aux enjeux de la biodiversité	Département



Expéditions « défiplastik » à buts scientifique et pédagogique



Axe 4



Axe 4	Promotion d'une culture commune de la biodiversité	
Objectif 4.1	Comprendre les relations locales avec la biodiversité	
Fiche Action 4.1.1	Créer une synergie entre les acteurs scientifiques, techniques et pédagogiques pour élaborer un plan d'action d'éducation et de sensibilisation	Département
Fiche Action 4.1.2	Réaliser des études ciblées et suivies dans le temps sur la perception de la biodiversité par les utilisateurs du territoire	Département
Objectif 4.2	Renforcer l'information et la sensibilisation pour tous les publics	
Fiche Action 4.2.1	Aider à l'émergence d'une offre de formation professionnelle sur les enjeux de la biodiversité terrestre et marine	Région
Fiche Action 4.2.2	Favoriser la mise en place de projets scolaires et d'activités para-scolaires sur la biodiversité	Département
Fiche Action 4.2.3	Sensibiliser le grand public aux enjeux de la biodiversité	Département



Manifestations « Week-ends natures » organisées par le Département



Axe 5



Axe 5		Mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre les espèces invasives
Objectif 5.1	Prévenir l'introduction de nouvelles EEE	Pilotes
Fiche Action 5.1.1	Renforcement de la réglementation	DEAL
Fiche Action 5.1.2	Coopération régionale, nationale et internationale	CIRAD
Fiche Action 5.1.3	Contrôle aux frontières	DAAF
Objectif 5.2	Lutte active	
Fiche Action 5.2.1	Système de détection précoce et réponse rapide	CBNM
Fiche Action 5.2.2	Eradication, confinement, contrôle	ONF
Fiche Action 5.2.3	Lutte contre les chats errants	PNRRun
Objectif 5.3	Sensibilisation, communication, éducation et formation	
Fiche Action 5.3.1	Sensibiliser les décideurs	CG
Fiche Action 5.3.2	Former et sensibiliser le grand public	SREPEN
Fiche Action 5.3.3	Professionnels (pépiniéristes, jardinerie, aménageurs)	CBNM
Fiche Action 5.3.4	Professionnels (animaleries, éleveurs)	?
Fiche Action 5.3.5	Favoriser les échanges entre acteurs	Université
Objectif 5.4	Gouvernance et animation	
Fiche Action 5.4.1	Assurer la coordination du POLI	CR/DEAL
Fiche Action 5.4.2	Evaluation et suivi-monitoring des actions de lutte et du POLI	PNRun



Axe 5



Bilan préliminaire de la lutte biologique contre le raisin marron- CIRAD



Axe 5		Mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre les espèces invasives
Objectif 5.1	Prévenir l'introduction de nouvelles EEE	Pilotes
Fiche Action 5.1.1	Renforcement de la réglementation	DEAL
Fiche Action 5.1.2	Coopération régionale, nationale et internationale	CIRAD
Fiche Action 5.1.3	Contrôle aux frontières	DAAF
Objectif 5.2	Lutte active	
Fiche Action 5.2.1	Système de détection précoce et réponse rapide	CBNM
Fiche Action 5.2.2	Eradication, confinement, contrôle	ONF
Fiche Action 5.2.3	Lutte contre les chats errants	PNRRun
Objectif 5.3	Sensibilisation, communication, éducation et formation	
Fiche Action 5.3.1	Sensibiliser les décideurs	CG
Fiche Action 5.3.2	Former et sensibiliser le grand public	SREPEN
Fiche Action 5.3.3	Professionnels (pépiniéristes, jardinerie, aménageurs)	CBNM
Fiche Action 5.3.4	Professionnels (animaleries, éleveurs)	?
Fiche Action 5.3.5	Favoriser les échanges entre acteurs	Université
Objectif 5.4	Gouvernance et animation	
Fiche Action 5.4.1	Assurer la coordination du POLI	CR/DEAL
Fiche Action 5.4.2	Evaluation et suivi-monitoring des actions de lutte et du POLI	PNRun



Axe 5



Axe 5		Mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre les espèces invasives
Objectif 5.1	Prévenir l'introduction de nouvelles EEE	Pilotes
Fiche Action 5.1.1	Renforcement de la réglementation	DEAL
Fiche Action 5.1.2	Coopération régionale, nationale et internationale	CIRAD
Fiche Action 5.1.3	Contrôle aux frontières	DAAF
Objectif 5.2	Lutte active	
Fiche Action 5.2.1	Système de détection précoce et réponse rapide	CBNM
Fiche Action 5.2.2	Eradication, confinement, contrôle	ONF
Fiche Action 5.2.3	Lutte contre les chats errants	PNRRun
Objectif 5.3	Sensibilisation, communication, éducation et formation	
Fiche Action 5.3.1	Sensibiliser les décideurs	CG
Fiche Action 5.3.2	Former et sensibiliser le grand public	SREPEN
Fiche Action 5.3.3	Professionnels (pépiniéristes, jardineriers, aménageurs)	CBNM
Fiche Action 5.3.4	Professionnels (animaleries, éleveurs)	?
Fiche Action 5.3.5	Favoriser les échanges entre acteurs	Université
Objectif 5.4	Gouvernance et animation	
Fiche Action 5.4.1	Assurer la coordination du POLI	CR/DEAL
Fiche Action 5.4.2	Evaluation et suivi-monitoring des actions de lutte et du POLI	PNRun

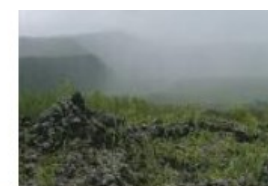
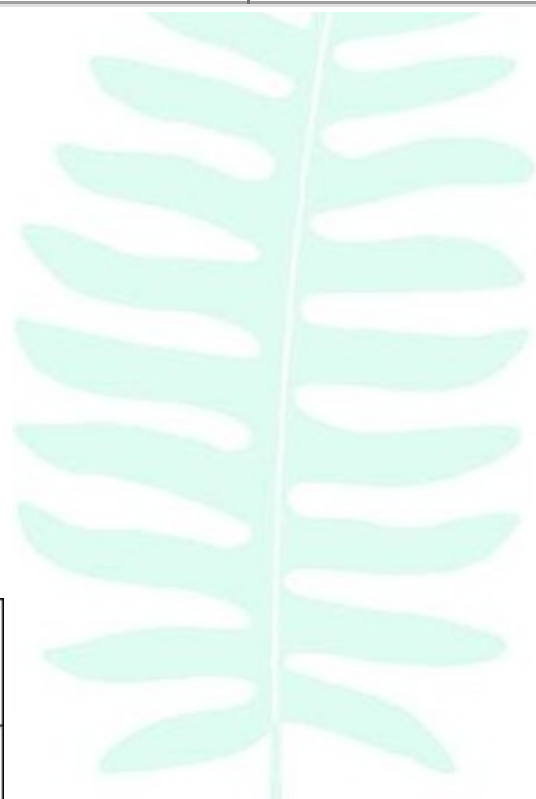
Mini-film de sensibilisation sur les EEE-SREPEN



Axe 6



Axe 6	Gouvernance et Animation	
Objectif 6.1	Mettre en place une instance de gouvernance de la SRB	
Fiche Action 6.1.1	Créer une instance de gouvernance de la biodiversité	État/Région / Département
Fiche Action 6.1.2	Renforcer la coopération régionale en biodiversité	État/Région
Objectif 6.2	Suivre et évaluer la mise en œuvre de la stratégie	
Fiche Action 6.2.1	Mettre en place des indicateurs d'évaluation des résultats	État/Région / Département
Fiche Action 6.2.2	Communiquer sur les résultats de la stratégie	État/Région / Département





FIN



Merci de votre attention !

L'ensemble des documents de la SRB sont téléchargeables sur le site de la DEAL-Réunion :

<http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/strategie-reunionnaise-pour-la-biodiversite-srb-r172.html>

